

Animer des médiations en contexte professionnel

RS6509 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315, 344, 413
Formacode(s)	15016, 33054, 15034
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	09/02/2024
Date d'échéance	09/02/2027

Certificateur(s)

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE · SIRET : 18009219900017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'animateur de médiation en contexte professionnel pratique cette activité en complément de son activité principale. Par la proposition d'un cadre sécurisé dont il est le garant, l'animateur participe au dépassement de crises relationnelles et facilite le travail de réflexion autonome des médiés (Professionnel/Professionnel, Professionnel/Usager, Usager/Usager) permettant la restauration du dialogue, le rétablissement des sentiments de sécurité et de confiance propices aux relations positives et constructives ainsi que la reprise ou la poursuite sereine de leurs activités pour les professionnels, ou sociales quand les bénéficiaires sont des usagers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 Formaliser la lettre de mission, la note de service d'information, le cahier des charges pour faire valider par le supérieur hiérarchique l'implantation de la Médiation en Contexte Professionnel, afin de prévenir ou de lutter contre les violences et la dégradation des relations sociales générées par les conflits relationnels entre usagers et/ou personnels.

C2 Expliquer, à partir de la saisine, le positionnement du médiateur et les étapes de la procédure, par un dialogue dans le cadre d'un entretien individuel avec chacune des personnes en conflit, soutenu par la remise de supports d'informations adaptés au profil des intéressés, pour qu'ils prennent une décision librement consentie d'acceptation ou non de la médiation.

C3 Conduire des entretiens individuels en permettant à chaque médié la compréhension du conflit qui les oppose pour préparer la rencontre.

C4 Mettre en œuvre le processus de la rencontre entre les médiés en assurant leur sécurité physique et psychologique pour apaiser le conflit et rétablir la relation sociale entre eux.

C5 Conclure la médiation en conduisant un entretien individuel post rencontre avec chacun des médiés et en rédigeant un rapport de fin de médiation destiné à l'autorité de saisine pour mettre fin à la procédure.

C6 Analyser sa pratique de médiateur en s'autoévaluant pour dégager des axes d'amélioration.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Non concerné

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être un personnel de l'administration pénitentiaire ou justifier d'une expérience probante au sein d'une structure

partenaire de l'administration pénitentiaire dans l'accompagnement de l'exécution des peines et de la réinsertion professionnelle des personnes condamnées. En dehors de ces deux publics cibles, l'entrée en formation se fera sur demande préalable pour les titulaires d'un diplôme ou d'une certification de niveau 4 ou d'un niveau d'expérience équivalent sur la base d'une lettre et un questionnaire de motivation permettant d'évaluer les compétences interpersonnelles, la motivation, la compréhension du rôle de médiateur, le projet d'intégrer la médiation dans son contexte professionnel et le niveau de validation du projet d'implantation et de développement de la médiation par le responsable de l'établissement/du service/de la structure.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi la totalité de la formation

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est constitué de 3 membres : un membre titulaire du certificateur, deux experts extérieurs à l'Énap.

Les membres extérieurs du jury sont sélectionnés en s'assurant de l'adéquation de leur profil avec les critères de sélection suivants : salariés, chefs d'entreprises, travailleurs indépendants, fonctionnaires, chacun avec au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de compétence de la certification ; être formé, certifié ou expérimenté en médiation ou en médiation en contexte professionnel ; n'avoir entretenu aucun lien professionnel ou personnel avec les candidats à la certification professionnelle, préalablement au passage de la certification. De plus, les membres du jury de certification pour être habilités, sont formés aux épreuves de certification préalablement à l'organisation des épreuves.

Base légale

Date de décision	09/02/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	09/02/2027
Date de dernière délivrance possible	09/08/2027

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6509/>